

Séance du 9 juin 2026

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le neuf juin deux mille vingt-six à neuf heures quarante, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron, Benoit Forget-Chiasson, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général par intérim, Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires, René Gagnon, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE3168

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 9 juin 2026.

CE3169

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2026

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 juin 2026 du comité exécutif, et ce, avec modification à la résolution CE3122 « Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 20 avril 2026 et recommandations formulées par cette commission » comme suit:

- par le remplacement du deuxième paragraphe de l'alinéa par le suivant : « d'abaisser la réserve financière relative au déneigement à 4 000 000\$ et d'affecter le montant récupéré de 1 000 000\$ au remboursement de la dette; »
- par le remplacement du quatrième paragraphe par le suivant : « de mandater la Direction générale afin de renflouer la réserve financière relative au comité de services de proximité au montant maximum de 1 000 000\$ et de fixer le montant maximum de cette réserve à 1 000 000\$; ».

CE3170

Adoption du cadre financier 2026-2030

Document d'aide à la décision [FIN-2026-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le cadre financier 2026-2030, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-035.

CE3171

Avis de motion du Règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-007.

Ce règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles, conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), de constituer le comité relatif aux demandes de démolition d'immeubles et d'encadrer le fonctionnement de ce comité.

CE3172

Adoption du Projet de règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-007.

CE3173

Avis de motion du Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone A1805 à même une partie de la zone H1974. Attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1974, l'agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974 aura pour effet de retirer l'interdiction de l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

CE3174

Adoption du Projet de règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de

règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

CE3175

Avis de motion du Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1974 à même une partie de la zone A1805. Attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1974, l'agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

CE3176

Adoption du Projet de règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

CE3177

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 25 mai 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-028](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 25 mai 2026, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE3178

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de

l'administration tenue le 8 juin 2026 et recommandation formulée par cette commission

Document d'aide à la décision [DG-2026-030](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 8 juin 2026, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la recommandation formulée par la commission des finances et de l'administration suivante :

- d'adopter le cadre financier 2026-2030.

CE3179

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des services à la communauté tenue le 22 mai 2026 et recommandations formulées par cette commission

Document d'aide à la décision [DG-2026-031](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des services à la communauté tenue le 22 mai 2026, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter, avec modification, les recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration suivantes :

- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, pour produire un portrait de toutes les aides financières octroyées pour l'ensemble des organismes reconnus, dans une perspective d'équité;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, pour présenter une comparaison des politiques de tarification avec quelques grandes villes;
- d'adopter le calendrier révisé des réunions de la commission des services à la communauté pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-031.

CE3180

Avenant numéro 3 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret)

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 3 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret), joint au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-034, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3181

Entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Centre

socio-culturel et sportif St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret) et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2026-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret), jointe au sommaire décisionnel DVC-SPO-2026-005, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et plus particulièrement, pour l'aider dans la réalisation de son projet de réfection de sa patinoire de dimension nord-américaine au Centre Bruno-Verret, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de financer cette dépense au montant maximum de 1 000 000\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE3182

Financement de la dépense relative aux travaux d'éclairage à la piste à vague au parc Turcotte

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-004](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux travaux d'éclairage à la piste à vague au parc Turcotte, décrite au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-004, au montant maximum de 147 200\$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-70.

CE3183

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 46.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif